

AMÉRIQUES

Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture : une journée pour se souvenir et pour agir

Index AI : AMR 01/006/01

Embargo : 26 juin 2001 (13 h 00 GMT)

Des policiers frappent à coups de crosse de fusil et de matraque trois jeunes hommes placés en garde à vue, pour les contraindre à avouer un crime. Une des victimes a la tête recouverte d'un sac en plastique et le poignet gauche brûlé, apparemment avec un briquet. Leurs allégations de torture sont ultérieurement rejetées et exclues du dossier.

« Ces événements se sont déroulés le mois dernier dans l'État du Chiapas, au Mexique, mais des cas similaires se produisent malheureusement toujours dans 22 pays des Amériques », a déclaré Amnesty International ce mardi 26 juin 2001, Journée internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture.

« Nous appelons aujourd'hui tous les gouvernements du continent américain à prendre des mesures énergiques et immédiates pour mettre un terme à la torture, à ajouté l'organisation.

« Dans de nombreux pays, l'opinion publique tend à considérer la torture comme un problème appartenant au passé, lié aux persécutions politiques caractéristiques des régimes militaires. Pourtant, des hommes, des femmes et des enfants sont encore soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements pour une multitude de motifs sur tout le continent américain. »

Dans les prisons de toute cette région du monde, du Brésil au Mexique en passant par le Vénézuéla, la torture est utilisée pour contrôler et humilier des détenus.

Dans un certain nombre de pays, notamment en Argentine et en Équateur, elle est pratiquée contre ceux dont l'identité sexuelle est perçue comme une menace pour l'ordre social, tels que les gays, les lesbiennes, les transsexuels et les travestis.

En Colombie, la torture – souvent caractérisée par des mutilations – demeure généralisée, en particulier en guise de prélude aux homicides perpétrés par les groupes paramilitaires soutenus par l'armée contre ceux qu'ils accusent d'être des sympathisants ou des collaborateurs de la guérilla.

En Jamaïque, les passages à tabac et les mauvais traitements s'inscrivent dans un ensemble de brutalités policières, qui débouchent fréquemment sur des homicides illégaux. Ainsi, Richard Williams a été abattu sur son lieu de travail le 8 juin par les fonctionnaires de police qui l'avaient apparemment battu pendant une heure. Cet homme n'avait pas d'antécédents judiciaires et n'était soupçonné d'aucune infraction.

« Des actes de torture, des coups et d'autres formes de mauvais traitements sont

Cette année Amnesty International a également fait part au Comité des Nations unies contre la torture de ses motifs de préoccupation concernant la Bolivie. De très nombreux cas de personnes victimes d'actes de torture et de mauvais traitements

régulièrement infligés à des suspects de droit commun afin de leur extorquer des aveux, et ont trop souvent remplacé de fait les méthodes scientifiques d'investigation », a souligné Amnesty International.

Dans un document sur le Brésil envoyé au Comité des Nations unies contre la torture en mai de cette année, Amnesty International a mis en exergue plusieurs cas similaires, notamment celui de Wander Cosme Cavalhero, arrêté en février 2001 pour détention d'une cigarette de cannabis, et contraint sous la torture à signer des aveux l'impliquant dans un vol qualifié. Il a affirmé avoir été frappé à coups de pied et de poing, battu sur la plante des pieds au moyen de matraques, puis couvert d'une étoffe mouillée avant de se voir infliger des décharges électriques sur tout le corps. aux mains des forces de sécurité sont signalés dans ce pays, mais les mesures prises par les autorités pour mettre un terme à ces agissements semblent des plus limitées, sinon inexistantes.

« La passivité des gouvernements en dépit

d'allégations généralisées de torture constitue un problème posé à l'ensemble de la région. Cet immobilisme permet aux responsables présumés de se soustraire à l'action de la justice dans l'immense majorité des cas, et entretient un cercle vicieux d'impunité et de violations persistantes des droits humains », a fait observer Amnesty International.

Des victimes de torture, les membres de leur famille et les militants des droits humains qui œuvrent en leur faveur sont souvent les cibles de menaces et d'actes d'intimidation, destinés à les dissuader de tenter d'obtenir justice. Ainsi, recourant à un procédé qui semble être monnaie courante dans divers pays du continent américain, des membres de la police péruviennes ont harcelé et menacé les proches de Jenard Lee Rivera San Roque – torturé et tué en garde à vue en mai 2001 – et leur avocate, ainsi que des voisins qui avaient protesté contre cet homicide.

« Cette impunité généralisée signifie que des années – parfois même plusieurs décennies –

peuvent s'écouler sans que les victimes et leurs proches n'obtiennent justice, a déploré Amnesty International. Tel est notamment le cas des milliers de personnes qui ont été victimes de torture sous les régimes militaires argentin, brésilien, chilien, paraguayen et uruguayen, ou dans le cadre des opérations anti-insurrectionnelles menées au Salvador, au Guatemala et au Pérou. »

Au Chili, les personnes ayant survécu aux actes de torture qui leur avaient été infligés sous la dictature du général Augusto Pinochet – dont le cas ne figurait pas dans le rapport de la Commission nationale pour la vérité et la réconciliation – ont entrepris des démarches afin que les violations des droits humains dont elles ont été victimes soient reconnues, et que des réparations leur soient accordées.

« Enfin, nous ne devons pas oublier un autre groupe de victimes, qui endurent un supplice constant, souvent des années durant : les proches de personnes "disparues", dont les souffrances extrêmes et prolongées ont été

*internationalement reconnues
comme une forme de torture, a
souligné Amnesty International.*

*« Dans des pays aussi divers que
l'Argentine, le Mexique, le
Guatémala, l'Uruguay, le Chili, le
Salvador, le Honduras et le Pérou,
des personnes continuent à lutter,
à titre individuel ou dans le cadre
d'organisations, pour que la vérité
soit établie sur le sort de ceux qui
leur étaient chers et que justice leur
soit rendue, souvent à leurs propres
risques et périls », a ajouté
l'organisation de défense des droits
humains. Ainsi, en Argentine,
Alejandra Bonafini a été
récemment torturée dans le cadre
d'une agression apparemment liée
à l'engagement de sa mère en
faveur des « disparus » de ce
pays. _*

**Pour obtenir de plus amples
informations, veuillez contacter le
Service de presse d'Amnesty
International, à Londres, au +44
20 7413 5566 ou consulter notre
site web : <http://www.amnesty.org>**